

**SYNDICAT MIXTE
DES BASSES VALLEES ANGEVINES
ET DE LA ROMME**

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 09 OCTOBRE 2025**

PROCES VERBAL

COMITÉ SYNDICAL DU 09 OCTOBRE 2025

SOMMAIRE

N°	DOSSIERS	PAGES
1	Introduction	
1.1	Validation du compte-rendu du 04 avril 2025	5
2	Dossiers en exergue	
2.1	Débat d'orientation budgétaire 2026	6
2.2	Convention de coopération entre la Région net le SMBVAR dans le cadre du projet LIFE REVERS'EAU	6
2.3	Validation du partage de la subvention de la Fondation VINCI dans le cadre du projet restauration du PIRON dans le centre bourg de Champigné	7
2.4	Validation de financement d'actions complémentaires par la CCVHA via la réorientation de soldes de subventions FPRNM non consommés	9
		11
3	Fonctionnement du syndicat et représentations	
4	Ressources Humaines	
5	Finances	
6	Prévention des Inondations	
6.1	Avancées des projets PI	14
7	Gestion des Milieux Aquatiques	
7.1	Avancées des travaux GEMA	15
8	Liste des actes signés	18
9	Questions diverses	18

COMITÉ SYNDICAL DU 09 OCTOBRE 2025

SYNDICAT DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

*Séance du jeudi 9 octobre 2025 présidée par Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président.
Début séance à 10h30 – Fin de séance à 12h10*

Etaient présents :

M. Jean Paul PAVILLON (départ à 11h50) ; M. Jean-François RAIMBAULT ; M. Jean-Pierre MIGNOT ; MME Sylvie FOUCHER ; M. Jean-Michel CHALOPIN ;
M. Jacques BLONDET ; M. Jean-Paul BEAUMONT ; MME Marie-Pierre RIGAUD ; MME Annie PINARD ;
M. Yves BERLAND ; M. François BOET ; M. GENEVOIS Jacques ;
MME CHEREAU Catherine ; M. Patrick FERRON (départ à 11h35) ;

Etaient excusés :

M. CAILLEAU Marc ; M. David BARAIZE ; M. Daniel PASDELOUP ; M. PHILIPPEAU Christian ; MME Joelline ALLUSSE ; M. Jean-Philippe PREZELIN ; M. BIROT Philippe ;
MME LECOURT Sylvie ; MME Françoise DIARD ; M. Gérard CHASSOULIER ;
M. Jérôme ALLAIN ; M. BENETTA Nicolas ; M. Matthieu HERGUAIS ;
M. BRU Jean-Pierre ; M. MEIGNAN Antoine ; M. Marc-Antoine DRIANCOURT ; MME Rachel SANTENAC ;
M. BELLANGER Dominique ;

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Assistaient aussi :

MME Elodie GUTIERREZ ; MME Anne-Laure RIOBE ; M. Bertrand DEGRIECK ; MME Léa PARELLE ; MME Géraldine COMMERE ; M. Olivier SECHER.

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Marie-Pierre RIGAUD



Le compte rendu de la séance a été publié par extraits sur le site internet du SMBVAR le vendredi
10 octobre 2025

COMITÉ SYNDICAL DU 09 OCTOBRE 2025

INTRODUCTION

M. PAVILLON accueille les participants à ce nouveau comité syndical et les remercie de leur présence.

Le quorum est atteint.

APPEL NOMINAL

M. PAVILLON procède à l'appel des délégués titulaires et suppléants. Il précise les membres excusés.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. PAVILLON propose que l'ordre alphabétique soit utilisé pour la nomination au poste de secrétaire.

De ce fait, il nomme MME RIGUAUD.

M. PAVILLON procède à la présentation de l'ordre du jour et des décisions du Bureau Syndical du 16 juin 2025 :

- Echanges sur le calendrier et l'organisation de la construction du futur accord de territoire et du PAPI complet
- Groupe de travail RH

M. PAVILLON profite de ce comité pour faire un point d'information Ressources Humaines (absence de la directrice, recrutement d'un nouveau technicien de rivières).

- Ligne de trésorerie
- Convention de mandat Communauté de Communes Pays Fléchois
- Convention de partenariat avec le Fresne
- Piron : point avancement du projet de Champigné
- Points techniques

Point 1.1

VALIDATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

M. PAVILLON présente le compte rendu de la séance 04 avril 2025. Il demande s'il y a des remarques.

Aucune remarque n'est émise.

M. PAVILLON procède au vote.

Le Comité valide le précédent compte-rendu à l'unanimité.

COMITÉ SYNDICAL DU 09 OCTOBRE 2025

Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Délibération N°2.2

Référence : DEL 2025 07

Point en exergue – Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Rapporteur : Le Président, M. PAVILLON

EXPOSE

Le projet de Budget Primitif 2026 qui vous sera présenté est composé suivant l'instruction comptable M 57. Un document synthétique a été envoyé en amont du comité syndical.

Il s'équilibrera en recettes et en dépenses à 1 561 963,90 € soit une diminution de 12% par rapport au BP 2025.

Les recettes se composent principalement de la contribution des membres du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme à hauteur de 646 110 € (41% du budget) et des financements dans le cadre des programmes d'actions (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Pays de la Loire, Fonds Européens, Fonds nationaux) pour un montant de 906 590,90 € (59% du budget).

Le modèle de financement du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme met en évidence l'importance des subventions dans son budget annuel, ce qui est un réel atout pour le territoire mais aussi une fragilité.

Les principales dépenses de fonctionnement inscrites en 2026 sont :

- Les charges de personnel d'un montant de 401 500 € prenant en compte les deux recrutements à venir (technicien de rivière et assistant comptable et administratif) ;
- Les travaux prévus dans le cadre du CT Eau Basses Vallées Angevines Romme pour un montant de 505 100 € ;
- Les études prévues sur les masses d'eau prioritaires ainsi que les études de préparation des chantiers pour un montant total de 291 300 € répartis en 2 lignes budgétaires (honoraires et contrats de prestation de services).
- Les actions du Programme d'Actions de Prévention des Inondations pour 196 001 €.

Sur cette hypothèse, il vous est proposé de confirmer pour 2026 la participation globale des quatre EPCI membres à hauteur de 646 110 €, chaque EPCI apportant la contribution à hauteur de la clé de répartition définie par les statuts. L'ensemble de ces montants correspondent aux orientations budgétaires fixées par les EPCI dans le cadre de la création du Syndicat.

Le débat s'est tenu après présentation des orientations et du rapport d'orientation budgétaire.

DELIBERE

Valide le débat d'Orientation Budgétaire du budget 2026 sur la base des éléments présentés dans le rapport.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

COMITÉ SYNDICAL DU 09 OCTOBRE 2025

M. PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver le Débat d'orientation budgétaire 2025. Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL 2025 07 - Le conseil adopte à l'unanimité.

M. PAVILLON explique les difficultés financières de l'Agence de l'Eau et des Régions (deuxième financeur du programme). Cela a pour conséquence de tendre le contexte financier sur la question des milliers aquatiques.

Un rapport parlementaire sur la GEMAPI a été publié l'été 2025 et porte notamment la question de la compétence pour lever la taxe GEMAPI.

M BERLAND indique qu'il faudra faire des formations/rappels des compétences aux nouveaux élus.

M. BLONDET demande comment se fait la répartition entre GEMAPI et hors GEMAPI.

M. BERLAND propose de faire une stratégie commune de formation/acculturation des élus pour mutualiser les moyens au niveau de EPCI.

MME FOUCHER indique que parfois le lien entre l'élu communal, communautaire et délégué de syndicat de rivière est compliqué.

Convention de coopération entre la Région et le SMBVAR dans le cadre du projet LIFE REVERS'EAU Délibération N°2.3

Référence : DEL 2025 08

Point en exergue – Convention de coopération entre la Région et le SMBVAR dans le cadre du projet LIFE REVERS'EAU

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Dans le cadre du projet de restauration du Piron dans le centre bourg de Champigné, il a été exposé lors du Comité Syndical du 04 avril 2025 les différentes solutions de financement.

Pour pouvoir permettre à la commune des Hauts d'Anjou de bénéficier d'un financement à 30% dans le cadre du contrat territorial Eau 2024-2026 (part Région des Pays des Loire), le SMBVAR a décidé de se positionner sur un appel à projet porté par la Région Pays de Loire, le LIFE REVERS'EAU, programme européen.

Dans le cadre du programme LIFE REVERS'EAU, la Région Pays de la Loire, est le bénéficiaire coordonnateur et le SMBVAR le bénéficiaire associé. La Région Pays de la Loire, pilote et coordonne donc le programme LIFE REVERS'EAU et est, notre interlocuteur unique.

Au terme de la procédure, le projet du SMBVAR a été retenu, permettant le financement à 27% environ du projet de restauration du Piron dans le centre-bourg de Champigné.

COMITÉ SYNDICAL DU 09 OCTOBRE 2025

Ainsi, dans le cadre de la formalisation de ce financement, une convention de coopération entre la Région et le SMBVAR est proposée à validation.

La présente convention a pour objectif d'encadrer les droits et obligations des parties en précisant :

- La durée de la convention : de la signature jusqu'à 5 ans après le paiement du solde de subvention, au plus tard le 31/12/2027 ;
- Les obligations de la Région en tant que coordonnateur ;
- Les obligations du SMBVAR :
 - o Réalisation des actions prévues dans le cadre de la convention ;
 - o Production de données, rapports et tableaux en respectant les délais de transmission (semestriel ; tous les deux ans ; à la demande de solde) ;
 - o Communication (logo, numéro LIFE, etc.) ;
- La gouvernance du projet LIFE REVERS'EAU et de notre projet ;
- Les modalités de versement de la subvention :
 - o Un acompte en 2025
 - o Un acompte en 2027
 - o Le solde en 2028

La convention précise aussi le montant éligible dans le cadre du projet LIFE REVERS'EAU, soit 686 908€, et le montant de la subvention associé, soit 189 632,80 €. Il est à noter que les dépenses éligibles dans le cadre du projet LIFE REVERS'EAU sont les dépenses réalisées depuis le 1^{er} janvier 2025.

Considérant le projet de convention,

DELIBERE

Valide la convention de coopération entre la Région des Pays de la Loire et le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme dans le cadre du projet LIFE REVERS'EAU – N° de référence de l'accord de subvention : LIFE19 IPE/FR/000007 ;

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. PAVAILLON propose donc à l'assemblée d'approuver la convention de coopération entre la Région et la SMBVAR dans le cadre du projet LIFE REVERS'EAU.

Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL 2025 08 - Le conseil adopte à l'unanimité.

M. PAVILLON indique que les appels à projets européen sont de bonnes sources de financement mais que la récupération des fonds est très compliquée, et que les structures doivent être accompagnées en ressources humaines pour pouvoir y aller.

Point 2.4 : Validation du partage de la subvention de la Fondation VINCI dans le cadre du projet de restauration du Piron dans le centre bourg de Champigné

COMITÉ SYNDICAL DU 09 OCTOBRE 2025

Le projet de délibération concernant le partage de subvention est abandonné en l'état car la délibération ne visait qu'à prendre acte du fait que la Commune de Champigné toucherait les fonds et qu'un versement serait fait au SMBVAR.

Au regard des échanges récents avec la Fondation VINCI il a été convenu que le SMBVAR devienne signataire de cette convention tripartite.

La convention étant en cours de vérification et sécurisation juridique, une délibération sera présentée prochainement au bureau du SMBVAR.

Validation d'un financement d'actions complémentaires par la CCVHA via la réorientation de soldes de subventions FPRNM non consommés

Délibération N°2.4

Référence : DEL 2025 09

Point en exergue – Validation d'un financement d'actions complémentaires par la CCVHA via la réorientation de soldes de subventions FPRNM non consommés

Rapporteur : M. PAVILLON, Président

EXPOSE

Dans le cadre du Programme d'actions de prévention des inondations des basses vallées angevines, la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA) réalise une démarche de mise en œuvre de diagnostics de vulnérabilité à l'habitat (action V.07). Cette action, en cours de réalisation, est estimée à 30 000 € TTC, pour 30 diagnostics. La CCVHA souhaite réaliser des diagnostics de vulnérabilité à l'habitat supplémentaires sur le Piron et l'Hommée, correspondant aux secteurs à enjeux de Champigné et d'Erdre-en-Anjou. L'objectif serait de réaliser 15 diagnostics sur chacun des secteurs susmentionnés, soit 30 diagnostics supplémentaires.

La CCVHA a donc sollicité le SMBVAR pour trouver des solutions de financement pour ces diagnostics supplémentaires. Après des échanges avec la Direction Départementale des Territoires du Maine-et-Loire, il a été proposé pour le secteur dans le périmètre du PAPI des BVA (Champigné), un financement sur le Fonds Barnier en procédant de la manière suivante :

- Modification de l'action V.07 pour ajouter ces 15 diagnostics supplémentaires sur le territoire de Champigné ;
- Réorientation de budget des actions terminées dans le cadre du PAPI des BVA ; ainsi, pour les actions soldées, dont l'intégralité du montant de la subvention allouée par les Fonds Barnier n'aurait pas été consommée, il sera procédé à une réorientation des fonds restants vers l'action V.07 ;
- Validation en Comité Syndical du maître d'ouvrage des actions terminées pour permettre la réorientation budgétaire des fonds restants.

Considérant la démarche GEMAPI en cours sur le secteur du Piron à Champigné et l'intérêt d'y associer une démarche de réduction de la vulnérabilité des logements individuels, et considérant que deux actions terminées du SMBVAR n'ont pas nécessité d'utiliser l'ensemble de l'enveloppe financière des subventions

COMITÉ SYNDICAL DU 09 OCTOBRE 2025

prévues, le SMBVAR propose de libérer un montant de 14 000 euros de subvention pour financer à 50% le projet sur Champigné via les actions suivantes :

- ✓ I.25 Développer une plateforme informatique dite « observatoire du SMBVAR » :

Montant de l'action prévu à 5 000 euros TTC - 2 500 euros de subvention

- ➔ L'action a été financée via la création du site internet. L'intégralité de la subvention est donc disponible, soit 2 500€.

- ✓ I.39 Création d'une interface sur tablette pour sensibiliser sur le risque d'inondation :

Montant de l'action prévu à 25 000 euros TTC – 20 000 € de subvention

- ➔ Cette action, réalisée en 2024, a couté 10 620 euros, soit 8 496 euros de subvention récupérés. Le solde de subvention est donc de 11 504 €.

Le SMBVAR donne son accord de principe à la CCVHA sur les points suivants :

- le SMBVAR valide la réorientation des soldes de subventions de ses fiches actions I.25 et I.39 vers l'action V.07, soit 14 004€ TTC pour le financement de diagnostics complémentaires sur le secteur de Champigné , dans le cadre d'un financement via le Fonds Barnier ;
- le SMBVAR indique qu'il ne sera pas financeur des 50% de reste à charge, qui resteront à la charge de la CCVHA.

DELIBERE

Valide la réorientation des fonds restant sur les fiches I.25 et I.39 vers l'action portée par la CCVHA V.07 pour la mise en œuvre de 15 diagnostics complémentaires de vulnérabilité à l'habitat sur le territoire de Champigné, pour un montant total de 14 004€ TTC.

Indique que le reste à charge de cette action complémentaire ne fera pas l'objet de financement par le SMBVAR.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver la validation d'un financement d'actions complémentaires par la CCVHA via la réorientation de soldes de subventions FPRNM non consommés. Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL 2025 09 - Le conseil adopte à l'unanimité.

COMITÉ SYNDICAL DU 09 OCTOBRE 2025

Sur chaque EPCI il est nécessaire de travailler sur une stratégie de mise en œuvre des diagnostics de vulnérabilité.

La réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité permet après aux propriétaires de faire des travaux pris en charge à 80% par le fonds Barnier.

M. BERLAND demande s'il ne faudrait pas inciter par convention les propriétaires à faire des travaux de réduction de la vulnérabilité pour pouvoir bénéficier d'un diagnostic de vulnérabilité payé par la collectivité. En effet, aujourd'hui les diagnostics de vulnérabilité sont peu suivis de réalisation concrète.

MME COMMERE précise que dans le cadre du diagnostic il est aussi apporté des précisions sur les mesures organisationnelles qui ne coûtent pas d'argent mais qui permettent aux personnes d'anticiper et de s'organiser.

Départ de M. FERRON Patrick à 11h35.

Point 6.1 : Avancées des projets préventions des inondations

Présentation : M. PAVILLON, le Président

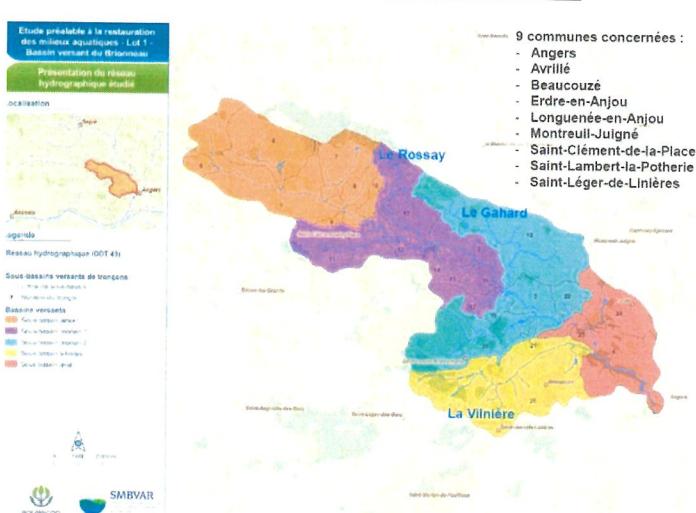
Mme GUTIERREZ

Point 7.1 : Avancées des avancées des travaux GEMA

Départ de M. PAVILLON, le Président à 11h50, qui passe la présidence à M. BOET.

Présentation : M. PAVILLON, le Président

Commission Romme – Brionneau - Boulet :



Mme PARELLE présente l'étude en cours sur le Brionneau.

Actuellement, le bureau d'étude AQUASCOP réalise un diagnostic sur le bassin versant du Brionneau (100 km linéaire de cours d'eau). Une première réunion de restitution a eu lieu en septembre concernant la phase terrain et une réunion de présentation de l'état des lieux/diagnostic aura lieu en novembre.

COMITÉ SYNDICAL DU 09 OCTOBRE 2025

Sur le territoire de la Romme – Brionneau – Boulet une étude maîtrise d'œuvre vient de démarrer cet été pour le dimensionnement de travaux sur le ruisseau des Quatre Planches.

Commission Sarthe :

MME PARELLE présente les travaux réalisés sur les affluents de la Sarthe rive gauche :

Travaux de restauration du PIRON à Champigné : état d'avancement. MME PARELLE explique que les travaux avancent bien et sont en cours de finalisation sur la partie terrassement, aussi bien pour le lot 1 que pour le lot 2. Néanmoins, le marché sera prolongé au regard du délai de production des ouvrages de franchissement.

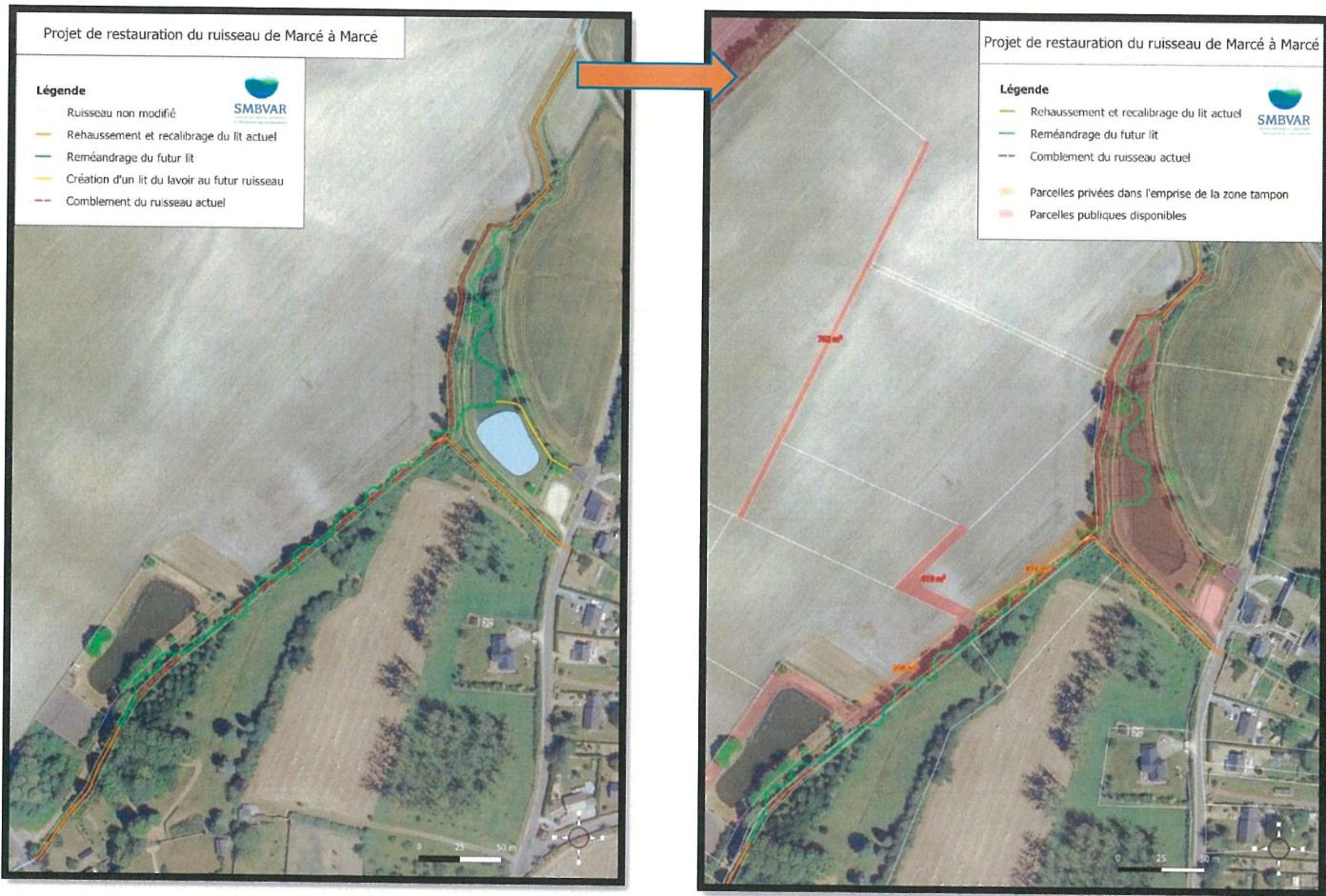


Commission Loir :

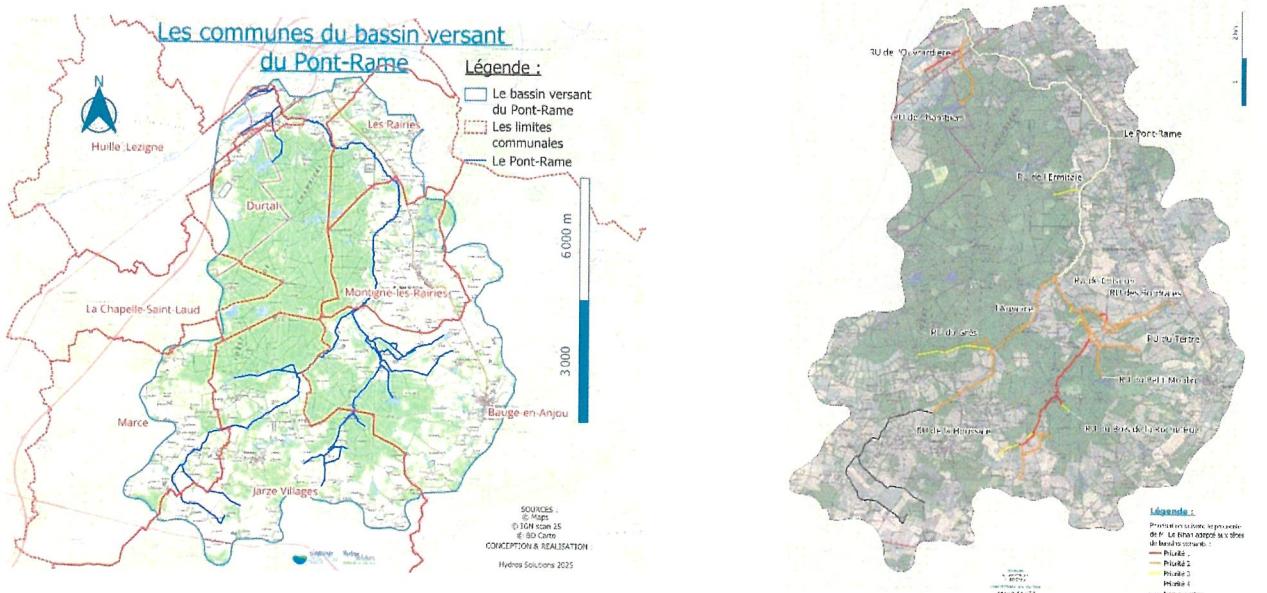
M. DEGRIECK présente les travaux et études en cours :

Des travaux viennent de débuter sur le ruisseau de Marcé à Marcé pour un projet de restauration avec diminution d'un étang. Ce projet dimensionné en interne sera réalisé par l'entreprise COLAS et terminera en novembre 2025, pour un mont de 153 K€.

COMITÉ SYNDICAL DU 09 OCTOBRE 2025



Actuellement, un diagnostic est en cours sur le bassin versant du PONT-RAME. Le diagnostic réalisé à l'été 2025 a été restitué en COPIL le 1er octobre 2025. L'étude met en évidence la possibilité de réaliser un projet vitrine sur ce territoire dès 2026.



COMITÉ SYNDICAL DU 09 OCTOBRE 2025

LISTE DES ACTES SIGNES

TYPE	PARTIES PRENANTES	DOSSIERS
SUBVENTION	Agence de l'Eau Loire Bretagne	Demande de subvention MOE sur le ruisseau des Quatre Planche à Bécon les Granits
		Demande de solde de subvention Etudes préalables aux travaux 2023 Animation 2024 Travaux de la Lugrie Demande d'avance de subvention Marcé - Piron - Animation 2025 - Conventions de partenariat - Etudes diagnostics sur BV -
	Région Pays de la Loire	Demande de subvention Moe sur le ruisseau des Quatre Planche
COMMANDÉ PUBLIQUE	PCM	MOE ruisseau des Quatre Planche
	COLAS	Travaux de Marcé
RESSOURCES HUMAINES	Acceptation démission	JAUFRIT Vincent
	Courriers aux non retenus	Candidats poste technicien

Aucune remarque n'est émise.

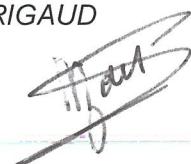
QUESTIONS DIVERSES

Ateliers territoriaux par l'Agence de l'Eau : demande des collectivités de lever le plafond mordant de l'Etat – demande de formation des nouveaux élus – demande de flécher les fonds vers les travaux en priorité – Comité de bassin en octobre 2025 pour mettre ces questionnements en débat.

La séance est levée à 12h10.

Le secrétaire de séance,

MME RIGAUD



Le Président,

M. Jean-Paul PAVILLON

